

Décision

Générale

colonial

Décision n° 280/SG/ESJ fixant les dates du certificat d'études primaires élémentaires et de l'examen d'entrée en 6e pour l'ensemble du Territoire.

n° 280/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

28 février 1968

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro

10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont abrogés la décision n° 101/SG/ENS portant date. du certificat d'études primaires élémentaires en 1968 et le rectificatif n° 193/SG/ENS.

Art. 2

— Les dates des sessions du C.E.P.E. et de l'examen d'entrée en 6° pour 1968 sont fixées comme suit : Certificat d'études primaires élémentaires :mercredi 29 mai 1968 ; Examen d'entrée en 6 :jeudi 30 mai 1968. Art. 3. — Les centres d'examens sont fixés comme suit : District de Djibouti :école du boulevard de la République (pour les garçons); école de Boulaos (pour les filles). Cercle de Tadjoura :école de Tadjoura (pour les candidats du Cercle de Tadjoura). Cercle d'Ali-Sabieh :école d'Ali-Sabieh. (pour les candidats du Cercle d'Ali-Sabieh). Cercle de Dikhil:école de Dikhil (pour les candidats du Cercle de Dikhil). Cercle d'Obock :école d'Obock (pour les candidats du Cercle d'Obock). Pour chacun de ces examens l'appel aura lieu dans tous les centres à 7 heures.

Art. 4

Pour tous ces examens les registres d'inscriptions seront ouverts du 1° au 31 mars dans les écoles et au Service de l'Enseignement du premier degré.